

Bruxelles, le 25 mars 2026

Aux membres du
Gouvernement

Objet : Budget 2026 - Importance du dispositif ACS
Copie : chef.fe.s de groupe du Parlement bruxellois
Contact : bruno.gerard@bruxeo.be; soukeyna.latrach@bruxeo.be

Chers Membres du Gouvernement,

Alors que les discussions politiques en vue de voter le budget 2026 de la Région de Bruxelles Capitale se clôturent ce vendredi 27 mars, BRUXEO, la confédération représentative des entreprises à profit social en Région de Bruxelles-Capitale, souhaite vous rappeler l'importance stratégique et essentielle du dispositif ACS.

A l'origine, le dispositif ACS visait essentiellement à favoriser la remise à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail, en leur offrant une opportunité d'insertion professionnelle, et à satisfaire les besoins collectifs au sein du secteur non marchand. Au fil des années, le déploiement de ce dispositif a évolué vers un financement et un soutien structurel du secteur à profit social (non marchand) bruxellois. Cette évolution, bien que n'étant pas l'objectif initial du dispositif, résulte d'une volonté des gouvernements successifs et est devenue une réalité de terrain incontestable. Le dispositif ACS représente parfois aujourd'hui le principal mode de financement du personnel d'un service, d'une ASBL et même d'un sous-secteur d'activités.

Puéricultrices, aides-soignantes, aides familiales, infirmières, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, etc. sont autant d'exemples des fonctions essentielles qu'occupent les ACS afin de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois.

Le dispositif ACS demeure également l'un des rares leviers publics qui permet de réserver des emplois à des Bruxellois, favorisant ainsi l'accès durable à l'emploi pour des habitants de la Région. En outre, ce dispositif et les emplois qu'il génère constituent également un outil indispensable pour réaliser les missions d'intérêt général déléguées par les pouvoirs publics (RBC, COCOM, COCOF mais aussi FWB), garantir l'accessibilité, la qualité et la pérennité de services essentiels à la population bruxelloise dans des secteurs aussi variés que l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la santé mentale, les initiatives socioculturelles, l'action sociale, l'insertion socioprofessionnelle ou encore l'enseignement et la petite enfance.

Ces deux derniers exemples illustrent le rôle de palliatif institutionnel du dispositif ACS. Il permet au gouvernement bruxellois de soutenir efficacement, via une politique d'emploi, des missions et services organisés sur le territoire bruxellois bien qu'ils relèvent formellement des compétences d'autres entités fédérées. Il s'agit également d'un levier pour capter des financements européens (FEDER et FSE) puisqu'il peut être valorisé dans le calcul du cofinancement indispensable de la Région de Bruxelles Capitale à leur obtention.

Très concrètement, les postes ACS permettent d'ouvrir plus de places dans les crèches, d'accueillir plus de personnes en situation de handicap, dans les services d'accompagnement, d'exercer plus de prestations dans les métiers du domicile, etc. Ils permettent également de soutenir les activités éducatives, de santé ou de formation professionnelle. A ce titre, ils soutiennent activement la formation, la santé et la disponibilité de l'ensemble des travailleurs sur le marché de l'emploi.

Ils sont également un moteur de l'économie régionale et contribuent activement à la création de richesse. En outre, le dispositif ACS contribue directement à l'atteinte de l'objectif de 70 % de taux d'emploi d'ici la fin de la législature, conformément à l'accord de gouvernement.

Existant depuis de nombreuses années, ce dispositif est fiable, stable, piloté et contrôlé par les pouvoirs publics. Cette stabilité permet aux employeurs à profit social bruxellois de déployer efficacement leur offre de services à la population et au Gouvernement, de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois tout en soutenant l'emploi local. Ce dispositif structurel permet également de faire de la

prévention budgétaire puisqu'il contribue à développer des actions qui réduisent les coûts futurs supplémentaires en matière de santé, de sécurité et de cohésion sociale.

Nous souhaitons également vous rappeler d'une part que le dispositif ACS est largement cofinancé par les employeurs puisqu'ils assument une part significative des coûts salariaux à hauteur d'environ 25% et que d'autre part le secteur non marchand a déjà contribué significativement à l'effort budgétaire alors même que les besoins de la population et les métiers en pénurie augmentent. En 2025, les crédits provisoires, les économies dans certains subsides et différentes « mesures conservatoires » - notamment 12 millions € pour les ACS - ont déjà gravement fragilisé les ASBL, les contraignant à réduire leur personnel et l'offre de services à la population. Historiquement, des économies ont également déjà été réalisées au travers de plusieurs modifications du dispositif ACS : réduction du taux de subventionnement, suppression du système d'avance, complexification des procédures, suppression des ACS d'insertion, etc.

Ces évolutions successives ont contribué à fragiliser tant les employeurs que les travailleurs bruxellois qu'ils emploient. Aujourd'hui, il n'y a plus de marges. Toute nouvelle restriction ou coupe dans le dispositif ACS (perte de souplesse, perte d'indexation, réduction linéaire) compromettrait non seulement l'accès à l'emploi pour les Bruxellois, mais aussi le volume et la stabilité des services essentiels - éducation, action sociale, santé, insertion, etc. - pour répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois. De telles réductions contribueraient à organiser structurellement le sous-financement du secteur. Au contraire, le secteur non marchand a grandement besoin de financement stable, indexé et structurel afin de pouvoir maintenir des services accessibles et de qualité répondant aux besoins essentiels et aux droits fondamentaux de la population.

C'est pourquoi, à l'approche de la conclusion du budget 2026 au Parlement, nous adressons un appel clair et ferme : il est indispensable que le dispositif ACS et son budget soient maintenus, afin de préserver ses multiples apports essentiels pour la dynamique sociale et économique de la Région de Bruxelles-Capitale : soutenir l'emploi local, réaliser des missions d'intérêt général déléguées par les pouvoirs publics, offrir des services accessibles et de qualité pour la population, capter des financements européens, permettre des palliatifs institutionnels, encourager la prévention budgétaire, etc.

Une politique d'emploi bruxelloise ne peut pas se limiter à une politique budgétaire déconnectée des impacts directs et indirects tels que :

- la mise en danger de près de 7.000 emplois bruxellois directs et de nombreux emplois indirects ;
- la perte d'un levier stratégique permettant de bénéficier de financements européens ;
- la réduction de l'offre et la fermeture de services indispensables favorisant la santé, le bien-être, l'éducation et l'insertion des Bruxellois.es ou encore la disponibilité des travailleurs ;
- une diminution du taux d'emploi et une aggravation des métiers en pénurie ;
- une augmentation des dépenses budgétaires à long terme par manque de prévention.

Toute éventuelle adaptation du dispositifs ACS doit se réaliser dans le cadre d'une concertation avec BRUXEO et avec les autres niveaux de pouvoir dont le dispositif constitue un financement structurel ; mais aussi sur base d'un monitoring et d'une évaluation préalable afin de mieux faire correspondre celui-ci aux besoins des secteurs et structures, comme indiqué dans la DPR.

Nous avons rédigé une note ACS détaillée qui accompagne ce courrier et qui vous apportera davantage d'éléments de contexte et d'analyse. Nous vous en souhaitons une agréable lecture.

BRUXEO reste par ailleurs désireux de dialoguer avec le gouvernement pour mettre en place ses objectifs en matière d'emploi tels que : taux d'emploi à 70%, lutte contre les métiers en pénurie et amélioration de l'attractivité des métiers notamment dans le secteur à profit social.

Nous restons naturellement à votre disposition pour organiser une rencontre et/ou échanger sur ce dossier fondamental pour l'avenir du non marchand bruxellois ; et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.


Bruno Gérard
Directeur BRUXEO